

**RÈGLEMENT CRITERIUM FÉDÉRAL**  
**Echelon DÉPARTEMENTAL**  
**Seniors-Juniors-Cadets-Minimes-Benjamins-**  
**Poussins**

**Article 1 : Organisation sportive :**

L'échelon départemental compte 7 tableaux :

- Niveau 1 (Seniors, Juniors) : 24 joueurs au 1<sup>er</sup> tour
- Niveau 2 (Seniors, Juniors) : 24 joueurs au 1<sup>er</sup> tour
- Niveau 3 (Seniors, Juniors non retenus pour les niveaux 1 et 2) : x joueurs
- Niveau 4 (Cadets) : x joueurs
- Niveau 5 (Minimes) : x joueurs
- Niveau 6 (Benjamins) : x joueurs
- Niveau 7 (Poussins) : x joueurs

Les Niveaux 1, 2 et 3 se joueront le samedi soir à partir de 18h30 (fin probable 23h00)

Les autres niveaux se joueront le samedi après-midi à partir de 13h00 (fin probable 18h00)

**Article 2 : Inscriptions**

Les inscriptions sont effectuées par les clubs dans l'espace « Mon Club » sur **SPID2**. **Elles seront acceptées les 3 premiers tours jusqu'au dimanche avant la compétition. Aucune inscription ne sera prise en compte pour le 4<sup>e</sup> tour.** La confirmation (obligatoire) de participation du joueur se fera en ligne et devra être effectuée pour chaque tour dès le premier tour. **La participation des féminines dans le Critérium Fédéral Départemental est autorisée à la seule condition d'en avoir avisé, au préalable, le responsable régional du Critérium Fédéral, Adrien POIGNIE : [adrien.poignie@gmail.com](mailto:adrien.poignie@gmail.com) (mettre en copie BASTIEN Romain : [romain.149@hotmail.fr](mailto:romain.149@hotmail.fr))**

**Article 3 : Confirmation de participation**

Chaque club devra confirmer la participation de ses joueurs pour ce tour au plus tard le mercredi (minuit) avant la date prévue. Un joueur inscrit mais n'ayant pas confirmé sa participation ne pourra jouer lors de ce tour.

Une pénalité financière de 5 € sera prise au club dans le cas où un joueur inscrit et ayant confirmé sa présence sera absent le jour de la compétition sans excuse.

**Article 4 : Déroulement sportif**

**La participation à tous les tours du Critérium Fédéral n'est pas obligatoire.** Les joueurs ne participant pas à un tour descendent dans le niveau inférieur. A chaque tour dans les niveaux 1 et 2, la formule de l'épreuve sera basée sur la participation de 24 joueurs. Pour les autres niveaux la formule sera adaptée au nombre de joueurs participant par le juge-arbitre en concertation avec la Commission Sportive Départementale. Les points critérium ne compteront plus dans la constitution des tableaux. Pour toute la compétition les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

**ATTENTION : Dorénavant, les balles pour la compétition seront fournies par les joueurs.**

## Article 5 : Placement des joueurs

Au premier tour les joueurs sont placés dans les poules en fonction de leurs points licence. Les vainqueurs (1<sup>ers</sup> uniquement) du dernier tour de la saison précédente garderont le bénéfice de leur montée s'ils ne changent pas de catégorie.

Pour les tours suivants, les joueurs seront placés dans les poules en fonction de leurs résultats au tour précédent.

Les points critérium ne compteront plus dans la constitution des tableaux.

Pour les niveaux 1 et 2, à chaque tour il sera fait en sorte qu'il y ait au moins quatre représentants de la même catégorie d'âge dans le même niveau, ceci afin que les quatre joueurs puissent jouer **la montée en régional**.

## Article 6 : Montées

- Niveau 1 : les 2 premiers Seniors + **le premier junior en Régional (au 4ème tour seul le premier Sénior montera en régional pour le 1<sup>er</sup> tour de la saison suivante)**.
- Niveau 2 : les 3 premiers au Niveau 1 (sénior ou junior)  
**le premier Junior en Régional (si aucun junior au niveau 1)**
- Niveau 3 : les 2 ou 3 premiers seniors au Niveau 2 (sénior ou junior, suivant le nombre de participants)
- Niveau 4 : **le premier Cadet en Régional**
- Niveau 5 : **le premier Minime en Régional**
- Niveau 6 : **le premier Benjamin en Régional**
- Niveau 7 : **le premier Poussins** au niveau 6 Départemental.

## Article 7 : Descentes

Il descend dans chaque niveau le nombre de joueurs nécessaires pour redémarrer le tour suivant avec 24 joueurs ou le nombre défini par niveaux, par la commission sportive.

## Article 8 : Forfaits

a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit en aviser le responsable de l'épreuve pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur descend dans la division inférieure.

b) Pour un 1er forfait excusé et justifié entrant dans la liste des absences suivantes :

- raison médicale (blessure, maladie)

- raison familiale (mariage, naissance, décès d'un proche)

- motif scolaire (voyage scolaire, classe verte, classe de neige, ...)

le joueur est maintenu en surnombre dans la division. Il devra fournir un justificatif au responsable de l'épreuve dès la connaissance de l'absence, et au plus tard 5 jours après la date du tour considéré.

Pour les autres premiers forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 2e forfait excusé, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division.

## Article 9 : Retard

Dans toutes les catégories, si un joueur ne s'est pas présenté à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie et il peut disputer **les parties de poule** lui restant à jouer.